

# Pourquoi je n'achèterai pas un iPad

Hier, vendredi 28 mai, soit deux mois après les États-Unis, Apple a lancé officiellement la commercialisation en France de l'[iPad](#).



L'occasion pour nous de traduire cet article de [Cory Doctorow](#) dont le titre ne souffre d'aucune ambiguïté.

L'ami Cory est l'un de nos plus brillants défenseurs des libertés numériques, et il n'est guère étonnant de le voir ici monter au créneau pour y manifester sa grande perplexité, arguments percutants et convaincants à l'appui.

Avec notre billet [iPad'libertés pour les utilisateurs](#) de la Free Software Foundation, cela nous fait deux bonnes raisons d'expliquer aux adorateurs du Veau d'or<sup>[1]</sup> que sous le vernis clinquant d'une fausse modernité se cache une réalité bien moins reluisante qu'il n'y paraît.

*Remarque : Cette traduction a été entièrement réalisée le samedi 29 mai de 11h à 14h dans le cadre du premier « Traduction », atelier original organisé par l'équipe Framalang et inséré dans l'Ubuntu Party de Paris. [Pour en savoir plus...](#)*

## Pourquoi je n'achèterai pas un iPad (et pense que vous ne devriez pas non plus)

[Why I won't buy an iPad \(and think you shouldn't, either\)](#)

*Cory Doctorow – 2 avril 2010 – BoingBoing*

*(Traduction Framalang : la quinzaine de personnes présentes au Traducthon)*

Voilà dix ans que j'écris des chroniques sur Boing Boing pour y faire découvrir des trucs sympas que d'autres ont créés. La plupart des nouveautés vraiment intéressantes ne sont pas venues de grosses entreprises aux budgets gigantesques, mais d'amateurs qui expérimentent. Des gens qui ont été capables de créer des produits, de les proposer au public et même de les vendre, sans avoir à se soumettre aux diktats d'une seule entreprise qui s'autoproclame gardien de votre téléphone et autres engins high-tech personnels.

Danny O'Brien [explique très bien](#) pourquoi je ne vois aucun intérêt à l'achat d'un iPad – on dirait vraiment le retour de la « révolution » CD-ROM, quand l'industrie du « contenu » proclamait qu'elle allait réinventer les médias, en concevant des produits hors de prix (à fabriquer et à acheter). J'ai commencé ma carrière dans l'informatique en tant que programmeur pour des CD-ROM, et j'ai moi aussi ressenti cet engouement, mais j'ai fini par comprendre que c'était une impasse et que les plateformes ouvertes et les amateurs inventifs finiraient par surpasser les pros roublards et disposant de gros budgets.

Je me rappelle les premiers jours du Web – et les derniers jours du CD-ROM – quand tout le monde s'accordait à dire que le Web et les PC étaient trop « geek », trop compliqués et trop imprévisibles pour « ma mère » (c'est incroyable le nombre de technophiles qui mettent leur mère plus bas que terre). Si on m'avait donné une action d'AOL à chaque fois qu'on m'a dit que le Web allait mourir parce qu'AOL était simplissime et que le Web était un vrai dépotoir, je serais un gros actionnaire.

Et mes parts ne vaudraient pas grand-chose.

## **Les entreprises dominantes font de piètres révolutionnaires**

Compter sur les entreprises dominantes pour être à l'origine de nos révolutions est une erreur stratégique. Elles ont une fâcheuse tendance à utiliser leurs technologies pour facturer voire interdire tout ce qu'il y a de bien dans leur produit.

Prenez par exemple [l'application Marvel](#) dédiée à l'iPad (jetez juste un coup d'œil, pas plus). Enfant, j'étais fan de comics, et je le suis resté. Ce qui me plaisait par-dessus tout, c'était de les échanger. Il n'existait pas de medium reposant davantage sur les échanges entre gamins pour constituer son public. Et le marché des bédés d'occasion ! C'était – et c'est encore – tout simplement énorme, et essentiel. Combien de fois ai-je farfouillé dans les caisses de bédés d'occasion dans un immense entrepôt poussiéreux pour retrouver des anciens numéros que j'avais ratés, ou de nouveaux titres pour pas cher (dans ma famille, c'est devenu une sorte de tradition qui se perpétue d'une génération à l'autre – le père de ma mère l'emmenait tous les week-ends avec ses frères et sœurs au Dragon Lady Comics sur Queen Street à Toronto pour troquer leurs vieilles bédés contre des nouvelles).

Qu'ont-ils fait chez Marvel pour « améliorer » leurs bandes dessinées ? Ils vous interdisent de donner, vendre ou louer les vôtres. Bravo l'amélioration. Voilà comment ils ont transformé une expérience de partage exaltante et qui crée du lien, en une activité passive et solitaire, qui isole au lieu de réunir. Bien joué, « Marvsney » (*NdT : Contraction de Marvel et Disney, en référence au récent rachat du premier par le second pour 4 milliards de dollars*).

### **Du matériel infantilisant**

Considérons ensuite l'appareil lui-même : à l'évidence, on s'est creusé la tête pour le concevoir, mais on ressent aussi un grand mépris pour l'utilisateur. Je suis intimement

convaincu de la pertinence du [Manifeste du constructeur](#) (NdT : *Maker Manifesto*) : « Si vous ne pouvez pas l'ouvrir, alors ce n'est pas à vous ». Il faut préférer les vis à la colle. Le Apple ][+ d'origine était fourni avec le plan schématique des circuits imprimés, et a donné naissance à une génération de hackers qui bidouillaient leur matériel informatique ou leurs logiciels et ont bousculé le monde dans le bon sens.

Mais, avec l'iPad, il semblerait que [pour Apple](#) le client type soit la maman technophobe et simplette, celle-là même dont on parle si souvent dans l'expression « c'est trop compliqué pour ma mère » (écoutez les pontifes chanter les louanges de l'iPad, ils ne tarderont pas à expliquer qu'on tient enfin quelque chose qui n'est pas trop compliqué pour leur pauvre maman).

La seule interaction que propose l'iPad est celle du simple « consommateur », c'est-à-dire, selon la mémorable définition de William Gibson, « un truc de la taille d'un bébé hippo, couleur patate bouillie vieille d'une semaine, qui vit seul, dans l'obscurité, dans un mobile home, aux alentours de Topeka. Il est recouvert d'yeux, et transpire en permanence. La sueur dégouline et lui pique les yeux. Il n'a pas de bouche... pas d'organes génitaux, et ne peut exprimer ses pulsions rageuses et ses désirs infantiles qu'en changeant de chaîne avec sa télécommande universelle ».

Pour améliorer votre iPad, ne cherchez pas à comprendre comment il fonctionne pour le bricoler, achetez des iApps. Offrir un iPad à vos enfants, ce n'est pas un moyen de leur faire comprendre qu'ils peuvent démonter et réassembler le monde autour d'eux. C'est un moyen de leur dire que même changer les piles c'est une affaire de pros.

Sur ce sujet, il faut absolument lire [l'article de Dale Dougherty](#) sur l'influence d'Hypercard pour toute une génération de jeunes hackers. J'ai effectué mes débuts comme programmeur Hypercard, dont l'invitation douce et intuitive à

refaire le monde m'a donné envie d'embrasser une carrière dans l'informatique.

## **Le modèle de la grande distribution s'étend au logiciel**

Intéressons-nous maintenant à l'iStore. Les DRM sont l'alpha et l'oméga d'Apple, alors même que son dirigeant clame partout qu'il les déteste. Apple s'est allié à deux industries (celles du divertissement et des télécoms) qui sont les plus convaincues que vous ne devriez pas être en mesure de modifier vos appareils, d'y installer vos logiciels, d'écrire des applications, et d'outrepasser les instructions envoyées par le vaisseau mère. Apple a construit son activité autour de ces principes. La société utilise des DRM pour contrôler ce que vous pouvez faire sur vos propres appareils, ce qui signifie que les clients d'Apple ne peuvent emmener leur « iContenu » avec eux vers des appareils concurrents, et que ceux qui développent pour Apple ne peuvent vendre à leurs propres conditions.

Le verrouillage de l'iStore ne rend pas meilleure la vie des clients ou des développeurs d'applications . En tant qu'adulte, je veux être capable de choisir ce que j'achète et à qui je fais confiance pour l'évaluer. Je ne veux pas que le Politburo de Cupertino (*NdT : La ville du siège d'Apple*) restreigne mon univers applicatif à ce qu'il choisit d'autoriser sur sa plateforme. Et en tant que créateur et détenteur de copyright, je ne veux pas d'un unique canal de diffusion contrôlant l'accès à mon public et dictant quel contenu est acceptable. [La dernière fois que j'ai bloqué sur ce sujet](#), Apple s'est répandu en excuses pour le caractère abusif de ses conditions contractuelles, mais la meilleure était : « Pensez-vous vraiment que nous fournirions une plateforme où vous pouvez faire fortune sans aucune contrepartie ? ». J'ai lu cette phrase en imitant la voix de Don Corleone et ça sonnait vraiment bien. Je crois en un marché où la compétition peut prendre place sans que j'aie

pour autant à m'agenouiller devant une entreprise qui a érigé un pont-levis entre mes clients et moi.

## **Le journalisme en quête d'une figure paternelle**

Si la presse parle autant de l'iPad, c'est selon moi parce qu'Apple assure le spectacle, et parce dans le monde merveilleux de la presse, chacun cherche une figure paternelle qui lui promettra le retour de son lectorat payant. Toutefois, ce n'est pas seulement parce que les gens peuvent avoir accès gratuitement aux journaux qu'ils ne paient plus. C'est aussi parce que des contenus alternatifs, gratuits et de qualité équivalente, se multiplient. L'ouverture des plateformes a permis une explosion de la quantité de contenus, certains un peu amateurs, d'autres de qualité professionnelle, la plupart mieux ciblés que ne le proposaient les anciens médias. Rupert Murdoch peut menacer tant qu'il le veut de [retirer son contenu de Google](#), je lui dis : Vas-y Rupert, fonce ! Ta fraction de fraction de morceau de pourcentage du Web nous manquera tellement peu qu'on ne le remarquera même pas, et nous n'aurons aucun problème à trouver du contenu pour combler le vide.

La presse techno regorge de gadgets dont les blogueurs spécialisés raffolent (et qui n'intéressent personne d'autre). De même, la presse généraliste est remplie d'articles qui nourrissent le consensus médiatique. Les empires d'hier pensent faire quelque chose de sacré, vital et surtout *mature*, et ce sont ces *adultes* qui veulent nous extraire de ce bac à sable qu'est le Web, plein de contenus amateurs sans circuits de distribution, afin d'y conclure des accords d'exclusivité. Et nous retournerons alors dans le jardin clôturé qui apporte tant de valeur actionariale à des investisseurs dont le portefeuille n'a pas évolué avec le commerce en ligne.

Mais l'observation attentive du [modèle économique](#) de l'édition sur iPad nous raconte une toute autre histoire : même des ventes astronomiques d'iPad n'arriveront pas vraiment à

arrêter l'hémorragie des ventes de l'édition papier. Et ce n'est pas en poussant de grands soupirs et en regrettant le bon temps où tout était verrouillé que les clients reviendront.

## **Les gadgets, ça va ça vient**

Les gadgets, ça va ça vient. L'iPad que vous achetez aujourd'hui va devenir de l'e-pollution dans un an ou deux (moins, si vous décidez de ne pas payer pour qu'on vous change la batterie). Le vrai problème n'est pas dans les fonctionnalités de ce bout de plastique que vous déballez aujourd'hui, mais dans l'infrastructure technique et sociale qui l'accompagne.

Si vous voulez vivre dans un univers créatif où celui qui a une bonne idée peut en faire un programme que vous pourrez installer sur votre appareil, l'iPad n'est pas fait pour vous.

Si vous voulez vivre dans un monde équitable où vous pouvez conserver (ou donner) ce que vous achetez, l'iPad n'est pas fait pour vous.

Si vous voulez écrire du code pour une plateforme où la seule chose qui conditionne votre succès est la satisfactions de vos utilisateurs, l'iPad n'est pas fait pour vous.

## **Notes**

[1] Crédit photo : [Josh Liba](#) (Creative Commons By)

---

# **L'ACTA en l'état ne passera**

# pas par moi !

« Depuis le printemps 2008, l'Union européenne, les États-Unis, le Japon, le Canada, la Corée du Sud, l'Australie ainsi qu'un certain nombre d'autres pays négocient secrètement un **accord commercial destiné à lutter contre la contrefaçon** (Anti-Counterfeiting Trade Agreement ou ACTA). Suite à des fuites de documents confidentiels, il apparaît clairement que l'un des buts principaux de ce traité est de forcer les pays signataires à mettre en place des mesures de répression de partage d'œuvre sur Internet sous la forme de **riposte graduée** et de **filtrage du Net**.



Alors que d'importants débats ont lieu sur la nécessité d'adapter le droit d'auteur à l'ère numérique, ce traité cherche à **contourner les processus démocratiques** afin d'imposer, par la généralisation de mesures répressives, un régime juridique fondamentalement dépassé. »

Alors que d'importants débats ont lieu sur la nécessité d'adapter le droit d'auteur à l'ère numérique, ce traité cherche à **contourner les processus démocratiques** afin d'imposer, par la généralisation de mesures répressives, un régime juridique fondamentalement dépassé. »

Ainsi s'ouvre la [rubrique ACTA](#) du site de [La Quadrature du Net](#) qui nous demande aujourd'hui d'[écrire à nos représentants](#) pour appuyer une initiative de quatre eurodéputés s'opposant à l'accord.

Sur le fond comme dans la forme, cet accord s'apparente à un pur scandale. Ces *petites négociations entre amis* seraient passées comme une lettre à la poste il y a à peine plus de dix ans. Mais aujourd'hui il y a un caillou dans les souliers de ceux qui estiment bon de garder le secret<sup>[1]</sup>. Un caillou imprévu qui s'appelle Internet. Raison de plus pour eux de le museler et pour nous de résister...

Pour évoquer cela nous avons choisi de traduire un article de [Cory Doctorow](#) qui résume bien la (triste) situation et comment



nous pouvons tous ensemble tenter d'y remédier.

# ACTA et le Web : quand le copyright s'installe en douce

## [Copyright Undercover: ACTA & the Web](#)

*Cory Doctorow – 17 février 2010 – InternetEvolution.com  
(Traduction Framalang : Tinou, Psychoslave, Barbidule, Goofy et Don Rico)*

### Introduction

Le septième round de négociations secrètes sur l'ACAC ([Accord commercial anti-contrefaçon](#), en anglais ACTA) s'est achevé le mois dernier à Guadalajara (Mexique). Le silence radio sur ces négociations est quasi-total : tels les kremlinologues de l'ère soviétique, nous devons nous contenter d'interpréter les maigres indices qui transpirent au-delà des portes closes.

Voici ce que nous savons : l'idée que des traités fondamentaux sur le droit d'auteur puissent être négociés secrètement est en train de perdre du terrain partout dans le monde. Les législateurs des pays participant aux négociations exigent que ce processus soit ouvert à la presse, aux activistes et au public.

Pour leur répondre, les négociateurs soutiennent – de manière surprenante – que le traité ne modifiera en rien les lois de *leur* pays, et que seuls les *autres* états devront faire évoluer leur droit (comme tous ces pays ont des législations foncièrement divergentes en matière de droits d'auteur, quelqu'un ment forcément. Je parie qu'il mentent tous).

Nous connaissons enfin l'attitude des promoteurs de l'ACAC à l'égard du débat public : au cours de la terne « réunion publique » tenue avant que les négociations ne débutent, une activiste a été expulsée pour avoir ébruité sur Twitter un compte-rendu des promesses faites verbalement par les

intervenants à la tribune. Alors qu'on l'emmenait, elle a été huée par les lobbyistes qui peuvent participer à ce traité dont sont exclus les simples citoyens.

Cette situation embarrasse toutes les parties concernées, mettant à nu une attitude pro-capitaliste dont l'intérêt dépasse largement le cadre du copyright. Cela doit cesser. Nous verrons dans cet article comment nous en sommes arrivés là, et ce que vous pouvez faire pour mettre un terme à cette menace.

## **Comment en sommes-nous arrivés là ?**

Un peu d'histoire, pour ceux à qui les épisodes sous-médiatisés précédents auraient échappé : les traités internationaux sur le droit d'auteur émanent à l'origine d'une agence des Nations Unies appelé l'OMPI, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Au départ, il s'agissait d'une agence privée créée pour servir de bras armé aux grandes « industries de la propriété intellectuelle » (musique, films, produits pharmaceutiques, télévision, etc.). Elle a pris forme en tant que consortium d'industries du privé, puis a ultérieurement gagné une légitimité lors de son intégration à l'ONU.

La prise en compte par l'ONU a donné un pouvoir énorme aux intérêts privés qui ont fondé l'OMPI, mais dans le même temps cela signifiait qu'ils devaient suivre les règles de l'ONU, c'est-à-dire que les organismes non-gouvernementaux et la presse étaient autorisés à assister aux négociations, à en rendre compte et même à y participer. Au début des années 2000, le groupement d'intérêt public Knowledge Ecology International a commencé à embrigader d'autres organisations pour suivre les actions de l'OMPI.

Ah, au fait, j'étais l'un des délégués qui a rejoint cette vague, au nom de l'Electronic Frontier Foundation. Les militants présents à l'OMPI ont tué dans l'œuf le traité en

cours de négociation, le Traité de Télédiffusion, et l'ont remplacé par un autre destiné à aider les personnes aveugles et handicapées, les archivistes et les éducateurs. Pas vraiment les actions prioritaires pour les grosses multinationales du divertissement.

Ils ont donc déplacé leurs forums. Depuis 2006, divers pays riches – les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Union Européenne, l'Australie et d'autres – ont tenu une série de séances de rédaction de traité en comité privé, sous le sceau de la non-divulgateion.

Tout secret connu de deux personnes ou plus finit toujours par s'éventer, aussi de [nombreuses divulgations](#) nous donnent-elles un aperçu du chapitre « Internet » du traité, où des dispositions ont été prises sur la gouvernance et les restrictions imposées au réseau mondial. Lisez donc la suite.

## **Ce qu'a fait l'ACAC jusqu'ici**

Arrêtons-nous un instant pour parler des concepts de copyright, d'Internet, et de gouvernance. Historiquement, les lois sur le copyright ont été écrites par et au bénéfice des prestataires de l'industrie du divertissement. Les règles du copyright n'ont pas été pensées pour contrôler de façon appropriée un quelconque autre domaine: on n'essaie pas de caser des morceaux du code du travail, des lois sur la finance, l'éducation, la santé ou les campagnes électorales dans le système du copyright.

Mais dès que vous transférez ces activités à Internet, le copyright devient la première méthode de contrôle, faisant autorité sur tout. Il est impossible de faire quoi que ce soit sur Internet sans faire de copie (vous venez de créer entre 5 et 50 copies de cet article rien qu'en suivant le lien qui vous y a amené). Et comme le copyright régit la copie, toute règle qui touche à la copie touchera également à ces domaines.

Et c'est bien ce qui dérange dans le secret qui entoure

l'ACAC, même quand on ne se préoccupe pas de copyright, d'[utilisation équitable](#) (NdT : « *fair use* »), ou de tout autre sujet biscornu.

Divers brouillons de l'ACAC ont inclus l'obligation pour les FAI d'espionner leurs clients et d'interdire quoi que ce soit qui ressemble à une violation de copyright. (Cela signifie-t-il qu'on vous empêchera d'enregistrer une publicité trompeuse ou mensongère et de l'envoyer à votre député ?) L'ACAC a également soutenu la fouille des supports multimédia aux postes frontières pour y chercher des infractions au copyright (Les secrets professionnels de votre ordinateur portable, les données clients confidentielles, des correspondances personnelles, votre testament, vos coordonnées bancaires et les photos de vos enfants prenant leur bain pourraient être fouillées et copiées la prochaine fois que vous partez en voyage d'affaires).

L'ACAC a en outre appelé à la création de procédures simplifiées pour couper l'accès à Internet d'un foyer entier si l'un de ses membres est accusé d'une infraction (ainsi, votre épouse perdra la capacité de contacter par e-mail un praticien gériatre au sujet de la santé de grand-papa si votre enfant est soupçonné d'avoir téléchargé trop de fichiers par poste-à-poste (P2P).

Ce n'est pas tout, mais ce sont là quelques exemples des propositions principales des sommets secrets de l'ACAC.

## **Ce qui a eu lieu à Mexico et pourquoi vous devriez vous y intéresser**

Je pense par ailleurs que toutes les ébauches de l'ACAC sont également mauvaises pour le copyright et les créations qu'il protège. Je suis l'un des nombreux artistes qui gagnent leur vie en ligne, et qui profitent d'un Internet libre et ouvert. Mes livres sont disponibles au téléchargement gratuit le jour même où mes éditeurs le mettent en rayon. Mon premier roman

pour jeunes adultes – [Little Brother](#) (NdT : « *Petit Frère* ») – a atteint le classement des meilleures ventes du *New York Times* grâce à cette stratégie.

Mais même si vous vous fichez éperdument de la musique, des films, des jeux ou des livres, vous devez prêter attention à l'ACAC.

Ceci dit, le fait est que nous ne savons presque rien de la façon dont s'est déroulée la septième réunion. Elle a assez mal démarré : lors d'une réunion d'information publique, les organisateurs de l'ACAC ont tenté de faire signer à l'assistance un accord de non-divulgation (lors d'une réunion publique !), et ont ensuite fait sortir une activiste qui ébruitait des notes sur les éléments publiés – elle a été évincée manu militari [sous les huées des lobbyistes présents](#), outrés que le public puisse assister à la réunion.

Pendant la réunion, des membres de diverses représentations parlementaires de par le monde se sont levés au sein de leur institution, et ont exigé de prendre connaissance des détails du traité qui était négocié par le département du commerce de leur pays, sans la supervision de leur sénat ni de leur parlement. Les législateurs de toute l'Europe, les membres des parlements canadien et australien, et les représentants du Congrès des États-Unis se sont vu opposer un silence de marbre et de vagues garanties.

Ces assurances étant les seules informations publiques visibles que nous ayons sur la question, elles méritent notre attention : l'[Union Européenne](#), les [États-Unis](#) et le [Canada](#) ont tous affirmé que rien dans l'ACAC n'aura d'impact sur le droit national dont les représentants élus sont responsables.

Au lieu de cela, ils prétendent que l'ACAC ne fait qu'incarner les lois nationales dans un accord international, ce qui dans les faits oblige tout le monde à s'aligner sur les lois existantes.

Cette absurdité – pourquoi négocier un traité qui ne changerait rien ? – devient encore plus ridicule lorsque l'on considère que l'Union Européenne, le Canada et les États-Unis ont des règles de droit d'auteur différentes et incompatibles sur les questions en discussion à l'ACAC. Il est littéralement impossible pour l'ACAC de parvenir à un ensemble de règles qui n'entraînerait pas de modifications pour tout le monde.

## **Ce que l'avenir nous réserve – et ce que vous pouvez faire**

Certes, nous pourrions tous constater par nous-mêmes ce qui a été proposé, si seulement l'ACAC était ouvert au public, comme tous les autres traités sur le copyright mondial le sont depuis l'avènement d'Internet.

Là encore, voici une série de déclarations contradictoires sur lesquelles nous creuser la tête : le délégué en chef du commerce États-Unien [dit](#) que le secret est une condition requise par les partenaires des États-Unis. Or, la [déclaration sur la confidentialité](#) qui a été divulguée provient clairement des États-Unis. De [nombreux États de l'UE](#) sont sur le point de lancer un appel officiel pour la transparence de l'ACAC.

Pour ma part, je parie sur les États-Unis. L'industrie mondiale du divertissement a plus d'emprise là-bas que dans toute autre nation, et l'administration Obama est allée jusqu'à nier la loi sur la liberté de l'information (*NdT* « *Freedom of Information Act* ») pour le traité en prétextant des raisons de *sécurité nationale*. (Oui, la sécurité nationale ! Ceci est un traité de droit d'auteur, pas une liste des codes de lancement de missiles.) Et le Bureau du Représentant État-Unien au Commerce (*ndt* : « *United States Trade Representative* », USTR) a déclaré clairement que l'administration Obama prévoit de ratifier l'ACAC par décret, sans la faire passer par le Congrès.

Le prochain sommet de l'ACAC se déroulera en Nouvelle-Zélande

en avril, et les militants se préparent pour la bataille. En Nouvelle-Zélande, les opposants au copyright (*NdT* : « *copyfighters* ») sont aguerris et prêts à en découdre, ayant récemment repoussé le règlement 92A qui aurait permis aux producteurs de cinéma et de musique de couper l'accès à Internet sur simple accusation – sans preuve – de violation de copyright.

Impliquez-vous. Appelez votre sénateur, votre député, votre euro-député. Dites-leur que vous voulez que l'ACTA soit négocié de façon ouverte, avec la participation du public et de la presse.

Refusez que des règles affectant les moindres recoins de votre vie en ligne soient décidées en douce par ceux qui ne défendent que les intérêts de leur portefeuille.

Cory Doctorow

*Militant de l'Internet, blogueur – Co-rédacteur en chef de Boing Boing*

## Notes

[1] Crédit photo : [Raïssa Bandou](#) (Creative Commons By)

---

**Petit précis de lutte contre  
le copyright par Cory  
Doctorow**

En ces temps troublés où fait rage le débat (ou plutôt la lutte en ce qui nous concerne) sur l'adoption du projet de loi Hadopi, où l'engagement et l'indignation des uns se heurte à l'indifférence, à la mauvaise foi ou à l'entêtement forcené des autres, il est bon d'avoir l'avis d'un artiste, un écrivain en l'occurrence, qui sait de quoi il parle.



Il s'agit de [Cory Doctorow](#), dont nous avons déjà traduit ses [difficultés existentielles d'écrivain à l'ère d'Internet](#).

Petit rappel : Cory Doctorow<sup>[1]</sup> est un [auteur de science-fiction](#) d'origine canadienne, journaliste et blogueur, animateur du site [BoingBoing](#), militant à l'[EFF](#), partisan de la free-culture et, comme il se définit lui-même, « activiste du numérique ».

En plus d'écrire des romans de qualité (*Dans la dèche au royaume enchanté*, Folio SF ; et son dernier, *Little Brother*, doit bientôt paraître chez Pocket, et ça les amis, c'est un scoop, de *l'insider information*.) publiés de façon classique, Cory Doctorow met à disposition toutes ses œuvres sous licence Creative Commons, à télécharger gratuitement (en anglais, les traductions françaises sont quant à elles soumises au régime des droits d'auteur).

Dans la préface à ses romans proposés au format pdf, il explique que cette démarche est pour lui la meilleure façon de ne pas vivre dans l'ombre et de voir son art diffusé, citant l'aphorisme de Tim O'Reilly : « Pour la majorité des écrivains, le gros problème ce n'est pas d'être piraté, c'est de rester inconnu ».

Dans cet article publié sur [LocusMag.com](#) (site d'un magazine de SF), Cory Doctorow expose de façon claire et pédagogique son point de vue sur le copyright (on pourrait dire droit d'auteur mais la notion n'est pas exactement la même), et



explique en substance qu'à trop vouloir verrouiller le partage, on va finir par tuer la culture.

J'adapterai sa conclusion à la situation que nous vivons en ce moment en France et qui est en plein dans l'actualité, le projet de loi « Création et Internet » devant être examiné aujourd'hui, et ajouterai qu'en cherchant à préserver un modèle obsolète de diffusion du contenu culturel, les soi-disant défenseurs de la culture ne font que scier la branche sur laquelle ils sont assis.

## **Why I Copyfight : pourquoi je suis contre le copyright**

### [Why I Copyfight](#)

*Cory Doctorow – novembre 2008 – LocusMag  
(Traduction Framalang : Don Rico)*

Pourquoi accorder tant d'importance à la question de la réforme du copyright ? Qu'est-ce qui est en jeu ?

Tout.

Jusqu'à une époque récente, le copyright était une réglementation industrielle. Si l'on tombait dans le domaine du copyright, cela signifiait que l'on utilisait quelque prodigieuse machine industrielle – une presse d'imprimerie, une caméra de cinéma, une presse à disques vinyles. Le coût d'un tel équipement étant conséquent, y ajouter deux cents billets pour s'offrir les services d'un bon avocat du droit de la propriété intellectuelle n'avait rien d'un sacrifice. Ces frais n'ajoutaient que quelques points de pourcentage au coût de production.

Lorsque des entités n'appartenant pas une industrie (individus, écoles, congrégations religieuses, etc.) interagissaient avec des œuvres soumises au copyright, l'utilisation qu'elles en avaient n'était pas régie par le

droit de la propriété intellectuelle : elles lisaient des livres, écoutaient de la musique, chantaient autour du piano ou allaient au cinéma. Elles discutaient de ces œuvres. Elles les chantaient sous la douche. Les racontaient (avec des variations) aux enfants à l'heure du coucher. Les citaient. Peignaient des fresques inspirées de ces œuvres sur le mur de la chambre des enfants.

Puis vinrent les débuts du copyfight (*NdT : lutte contre le copyright, abrégé ici en « anti-copyright »*) : ce fut l'ère analogique, lorsque magnétoscopes, double lecteurs de cassettes, photocopieuses et outils de copie apparurent. Il était alors possible de se livrer à des activités relevant du droit de la propriété intellectuelle (copie, interprétation, projection, adaptation) avec des objets de tous les jours. On trouvait parfois sur les stands de vente des conventions SF des « romans » [fanfics](#) grossièrement reliés, les ados se draguaient à coups de compils, on pouvait apporter un film enregistré sur cassette chez les voisins pour se faire une soirée vidéo.

Pourtant, en comparaison, on risquait alors beaucoup moins gros. Même si l'on pouvait douter du caractère légal de certaines de ces activités (nul doute que les gros détenteurs de droits d'auteur les considéraient comme des valises nucléaires technologiques, comparaient les magnétoscopes à Jack l'Éventreur et affirmaient que « copier un disque sur une cassette allait tuer la musique »), faire appliquer la loi coûtait très cher. Éditeurs, maisons de disques et studios de cinéma ne pouvaient surveiller les activités auxquelles vous vous livriez chez vous, au travail, dans les fêtes ou aux conventions ; en tout cas pas sans recourir à un réseau ruineux de cafteurs rémunérés dont les salaires auraient dépassé les éventuelles pertes subies.

Arrive alors l'Internet et l'ordinateur personnel. Voici deux technologies qui forment une combinaison parfaite pour précipiter les activités ordinaires des gens ordinaires dans

le monde du copyright : chaque foyer possède l'équipement nécessaire pour commettre des infractions en masse (le PC), lesquelles infractions se déroulent par le biais d'un vecteur public ('l'Internet) que surveiller ne coûte rien, permettant ainsi une mise en application du copyright à faible coût dirigée contre des milliers d'Internautes comme vous et moi.

Qui plus est, les échanges effectués par Internet sont davantage susceptibles de représenter une violation du copyright que leur équivalent hors-ligne, car chaque échange sur Internet implique une copie. L'Internet est un système conçu pour produire de façon efficace des copies entre ordinateurs. Alors qu'il suffit de simples vibrations de l'air pour rendre possible une discussion dans votre cuisine, la même discussion passant par Internet génère des milliers de copies. Chaque fois que vous pressez une touche, cette action est copiée plusieurs fois sur votre ordinateur, copiée vers votre modem, puis copiée sur toute une série de routeurs, et ensuite (souvent) sur un serveur, processus qui aboutit à des centaines de copies, éphémères ou durables, pour enfin parvenir aux autres participants à la discussion, chez qui seront sans doute produites des dizaines de copies supplémentaires.

Dans le droit de la propriété intellectuelle, on considère la copie comme un événement rare et non négligeable. Sur Internet, la copie est automatique, instantanée, et produite en masse. Punaisez une vignette de Dilbert sur la porte de votre bureau, vous n'enfreignez pas le copyright. Prenez une photo de la porte de votre bureau et publiez-la sur votre site perso de sorte que vos mêmes collègues la voient, vous avez enfreint le copyright. Et puisque le droit de la propriété intellectuelle considère la copie comme une activité très réglementée, il impose des amendes pouvant atteindre des centaines de milliers de dollars pour chaque infraction.

Il existe un mot pour désigner tout ce que nous faisons à partir de créations intellectuelles – discuter, raconter,

chanter, jouer, dessiner et réfléchir : ça s'appelle la *culture*.

La culture est ancienne. Elle existait bien avant le copyright.

L'existence de la culture, *voilà qui rend le copyright rentable*. Notre soif infinie de chansons à chanter ensemble, d'histoires à partager, d'art à admirer et à ajouter à notre vocabulaire visuel, telle est la raison qui nous pousse à dépenser de l'argent pour satisfaire ces désirs.

J'insiste sur ce point : si le copyright existe, c'est parce que la culture génère un marché pour les œuvres de l'esprit. Sans marché pour ces œuvres, il n'existerait aucune raison de se soucier du copyright.

Le contenu n'est pas roi : c'est la culture qui est reine. Si nous allons au cinéma, c'est pour discuter du film. Si je vous expédiais sur une île déserte et vous sommais de choisir entre vos disques et vos amis, vous seriez un sociopathe si vous choisissiez la musique.

Pour qu'il y ait culture, il faut partager l'information : la culture, c'est le partage de l'information. Les lecteurs de science-fiction le savent : dans le métro, le gars assis en face de vous qui est en train de bouquiner un roman de SF à couverture tapageuse fait partie de votre clan. Il y a de fortes chances que vous partagiez certains goûts de lecture, les mêmes références culturelles, et des sujets de discussion.

Si vous adorez une chanson, vous la faites écouter aux autres membres de votre tribu. Quand vous adorez un livre, vous le fourrez dans les mains de vos amis pour les encourager à le lire à leur tour. Quand vous voyez une émission géniale à la télé, vous incitez vos amis à la regarder aussi, ou bien vous cherchez ceux qui l'ont déjà regardée et entamez la conversation.

La réflexe naturel de quiconque s'entiche d'une œuvre de création, c'est de la partager. Et puisque sur Internet « partager » équivaut à « copier », voilà qui vous met directement dans le colimateur du copyright. Tout le monde copie. Dan Glickman, ancien membre du Congrès à présent à la tête de la Motion Picture Association of America (*NdT : équivalent pour le cinéma de la tristement célèbre RIAA*), défenseur on ne peut plus zélé du copyright, a reconnu avoir copié le documentaire de Kirby Dick **This Film is Not Yet Rated** (*NdT : ce film n'a pas encore été classé*), une critique au vitriol du processus de classement des films par la MPAA, mais a pris comme prétexte que la copie se trouvait « dans (son) coffre-fort ». Prétendre qu'on ne pratique pas la copie, c'est être aussi crispé et hypocrite que les anglais de l'époque victorienne qui juraient ne jamais, au grand jamais, se masturber. Chacun sait qu'il nous arrive à tous de mentir, et un grand nombre d'entre nous sait que tous les autres mentent aussi.

Mais le problème auquel est confronté le copyright, c'est que la plupart de ceux qui copient le reconnaissent volontiers. La majorité des internautes américains pratiquent l'échange de fichiers, considéré comme illégal. Si demain l'échange de fichiers par réseau P2P était enrayé, ceux qui le pratiquent partageraient les mêmes fichiers, et plus encore, en échangeant des disques durs, des clés USB ou encore des cartes mémoire (et davantage de données changeraient de main, bien que plus lentement).

Ceux qui copient savent qu'ils enfreignent les lois du copyright mais ne s'en inquiètent pas, ou croient que la loi ne peut criminaliser leurs pratiques, et pensent qu'elle lutte contre des formes de copie plus extrêmes telles que la vente de DVD pirates à la sauvette. En réalité, le droit du copyright réprime beaucoup moins lourdement ceux qui revendent des DVD que ceux qui téléchargent les mêmes films gratuitement sur Internet, et l'on risque beaucoup moins gros en achetant

un de ces DVD (à cause des coûts très élevés de la lutte contre ceux qui font du commerce dans le monde réel) qu'en les téléchargeant sur le Net.

D'ailleurs, ceux qui pratiquent la copie s'attachent à établir une philosophie très élaborée à propos de ce qu'on a le droit ou pas de télécharger, avec qui et dans quelles circonstances. Ils intègrent des cercles privés de partage, décident entre eux de normes à respecter, et créent une multitude de para-copyrights qui constituent l'expression d'un accord culturel définissant la façon dont ils doivent se comporter.

Le gros problème, c'est que ces para-copyrights n'ont quasi rien en commun avec le véritable droit du copyright. Peu importe que vous en soyez partisan ou non, vous enfoncez sans doute la loi – alors si vous concevez des vidéo-clips d'animés (des clips de musique conçus en mettant bout à bout des séquences de films mangas – cherchez « vidéo-clips d'animés » dans Google pour en voir des exemples), vous aurez beau respecter les règles établies par votre groupe – par exemple l'interdiction de montrer vos créations à des personnes extérieures à votre groupe et l'obligation de n'utiliser que certaines sources de musique et de vidéos –, vous n'en commettrez pas moins pour *des millions de dollars* d'infractions à chaque fois que vous vous installerez devant votre PC.

Rien d'étonnant à ce que le para-copyright et le copyright ne puissent trouver de terrain d'entente. Car après tout, le copyright régleme les pratiques commerciales entre entreprises géantes. Le para-copyright ne régleme que les pratiques d'individus dans un cadre culturel donné. Normal que ces ensembles de règles n'aient rien en commun.

Il est tout à fait possible qu'on parvienne un jour à une détente entre ceux qui pratiquent la copie et les détenteurs de copyright : par exemple avec un ensemble de règles qui ne s'appliqueraient qu'à la « culture » et non à « l'industrie ».

Mais pour amener autour de la table ceux qui copient, il faut impérativement cesser d'insinuer que toute copie non autorisée équivaut à du vol, à un crime, à un acte condamnable. Face à de tels propos, ceux qui savent la copie facile, juste et bénéfique estiment que ses détracteurs racontent n'importe quoi ou que leurs arguments ne les concernent pas.

Si demain l'on mettait fin à la copie sur Internet, on mettrait également fin à la culture sur Internet. Sans sa mine de vidéos considérées en infraction, YouTube disparaîtrait ; sans ses petits avatars et ses passionnants extraits de livres, d'articles et de blogs, LiveJournal passerait l'arme à gauche ; sans toutes ses photos d'objets, d'œuvres et de scènes sous copyright, sous marque déposée ou protégées d'une façon ou d'une autre, Flickr se viderait de sa substance et crèverait.

C'est grâce à nos discussions que nous voulons acquérir les œuvres dont nous discutons. Les fanfics sont écrits par des fans de littérature. Les vidéos sur YouTube sont mises en ligne par ceux qui veulent vous donner envie de regarder les émissions dont elles sont extraites afin d'en discuter. Les avatars de LiveJournal permettent de montrer que l'on apprécie une œuvre.

Si la culture perd la guerre du copyright, ce que le copyright est censé défendre mourra avec lui.

## Notes

[1] Crédit photo : [Joi Ito](#) (Creative Commons By)

---

# Écrire à l'ère de la distraction permanente

Le Framablog et ses traducteurs aiment bien de temps en temps sortir des sentiers battus du *Libre* pour modestement apporter quelques éléments de réflexion autour des changements comportementaux induits par les nouvelles technologies et le monde connecté.



Après [Et si cela ne servait plus à rien de mémoriser et d'apprendre par coeur ?](#) et [Internet et Google vont-ils finir par nous abrutir ?](#), voici que nous vous proposons aujourd'hui un article de [Cory Doctorow](#), que je tiens personnellement pour l'une des personnalités les plus intéressantes et influentes de la « culture libre », sur la difficulté [non plus de lire](#) mais d'écrire à l'aube de ce nouveau siècle.

En faire un peu tous les jours, savoir suspendre sa plume, ne pas effectuer de recherche, ne pas attendre les conditions parfaites, laisser tomber le traitement de texte, ne pas répondre aux sirènes des messageries instantanées (et autres réseaux sociaux), tels sont les conseils avisés de notre auteur<sup>[1]</sup> pour y remédier.

Que pensez-vous de ces quelques recommandations ? En apporteriez-vous d'autres ? Qu'est-ce qui nous permet d'échapper à la procrastination du travail rédactionnel qui s'éternise faute d'avoir su dire non aux sollicitations extérieures ? Les commentaires n'attendent que vos réponses... sauf si bien sûr, dans l'intervalle, vous avez le malheur de cliquer ailleurs ☐



# Écrire à l'ère où tout est là pour nous distraire

## [Writing in the age of distraction](#)

*Cory Doctorow – 7 janvier 2008 – Locus Mag  
(Traduction Framalang : Don Rico et Goofy)*

Nous savons que nos lecteurs sont distraits, voire parfois submergés par les innombrables distractions qui se trouvent à portée de clic partout sur Internet, mais il va de soi que les rédacteurs sont tout autant confrontés à ce problème d'envergure, le monde foisonnant d'informations, de communication et de communautés tapis derrière notre écran, à portée des touches alt+tab de notre traitement de texte.

Le pire conseil sur l'écriture qu'on m'ait jamais donné était de me tenir à l'écart d'Internet, soi-disant que j'y perdrais du temps et que ça ne m'aiderait pas à écrire. C'était un conseil erroné du point de vue créatif, professionnel, artistique et personnel, mais je comprends bien ce qui avait incité cet écrivain à m'administrer une telle mise en garde. Régulièrement, quand je vois un site, un jeu ou un service nouveau, je ressens l'attraction irrésistible d'un trou noir de concentration : une activité chronophage prête à me prendre dans ses filets de distraction. Jeune papa impliqué qui écrit au moins un livre par an, une demi-douzaines d'articles par mois, au moins dix billets de blog par jour, auxquels s'ajoutent divers mini-romans, nouvelles et conférences, je suis bien placé pour savoir qu'on manque vite de temps et connaître les dangers de la distraction.

Mais l'Internet m'apporte beaucoup. Il nourrit ma créativité et mon esthétique, il me profite d'un point de vue professionnel et personnel, et pour chaque moment qu'il me vole, le plaisir que j'y prends me le rend au centuple. Je n'y renoncerai pas plus qu'à la littérature ou quelque autre vice délectable.

Je crois avoir réussi à trouver un équilibre grâce à quelques techniques simples que je perfectionne depuis des années. Il m'arrive toujours de me sentir lessivé et ivre d'infos, mais c'est rare. La plupart du temps, c'est moi qui ai la maîtrise de ma charge de travail et de ma muse. Voici comment je procède :

- Des plages de travail courtes et régulières

Lorsque je travaille à l'écriture d'une nouvelle ou d'un roman, je me fixe chaque jour un objectif modeste, en général une page ou deux, et je m'emploie à l'atteindre, *ne faisant rien d'autre* tant que je n'ai pas fini. Il n'est pas réaliste, ni souhaitable, de vouloir se couper du monde des heures durant, mais il est tout à fait possible de le faire pendant vingt minutes. En rédigeant une page par jour, je publie plus d'un livre par an, faites le calcul, et il est facile de trouver vingt minutes dans une journée, quelles que soient les circonstances. Vingt minutes, c'est un intervalle assez court pour être pris sur votre temps de sommeil ou votre pause déjeuner (même si cela ne doit pas devenir une habitude). Le secret, c'est de s'y astreindre tous les jours, week-end inclus, pour ne pas vous couper dans votre élan, et pour qu'entre deux séances de travail vos pensées puissent cheminer tranquillement jusqu'à la page du lendemain. Essayez de trouver un ou deux détails accrocheurs, ou un *bon mot*, à exploiter dans la page suivante, afin de savoir par où commencer lorsque vous vous installerez derrière votre clavier.

- Ne vous arrêtez pas sur un travail fini

Dès que vous atteignez votre objectif quotidien, **arrêtez-vous**. Même si vous êtes au beau milieu d'une phrase. Surtout si vous êtes au beau milieu d'une phrase, en fait. Ainsi, lorsque vous vous mettez au travail le lendemain, vos cinq ou dix premiers mots seront déjà en place, ce qui vous donnera un petit coup

de pouce pour vous lancer. Les tricoteuses laissent un bout de laine dépasser du dernier rang, afin de savoir où reprendre, une sorte de *pense-bête*. Les potiers, quant à eux, n'égalisent pas le pourtour de l'argile humide avant de la recouvrir de plastique pour la nuit, difficile de repartir sur une surface trop lisse.

- N'effectuez aucune recherche

Faire des recherches, ça n'est pas écrire, et vice-versa. Lorsque vous butez sur un point technique qu'une rapide recherche sur Google suffirait à éclaircir, *abstenez-vous*. Ne cédez pas à l'envie de chercher la longueur du pont de Brooklyn, le nombre d'habitants que compte Rhode Island ou la distance qui sépare la Terre du Soleil. Ce serait alors la déconcentration assurée : une valse de clics sans fin qui transformerait vos vingt minutes de rédaction en une demi-journée à flâner sur le Web. Adoptez la méthode des journalistes (*NdT : ces conseils s'adressent à des anglophones, pour le français il faudra bien sûr adapter*) : tapez par exemple « TK » là où doit apparaître votre donnée, comme par exemple « Le pont de Brooklyn, d'un bout à l'autre de ses TK mètres, vacillait tel un cerf-volant." La graphie « TK » n'apparaissant que dans très peu de mots anglais (le seul sur lequel je sois tombé est « Atkins »), une recherche rapide de « TK » dans votre document suffira pour savoir si vous devez vérifier des détails techniques. Si vous en oubliez un, votre préparateur ou correcteur le repérera et vous le signalera.

- Ne soyez pas trop à cheval sur vos conditions de travail  
N'écoutez pas ceux qui conseillent de créer l'atmosphère idéale pour attirer votre muse dans la pièce. Les bougies, la musique, le silence, le fauteuil confortable, la cigarette, attendre d'avoir couché les enfants... laissez tomber tout ça. Certes, il est agréable

de se sentir à l'aise pour travailler, mais si vous vous persuadez que vous ne pouvez écrire que dans un monde parfait, vous vous retrouvez devant une double difficulté : trouver à la fois vingt minutes de libre et l'environnement idéal. Lorsque vous avez le temps, mettez-vous à votre clavier et écrivez. Vous pouvez bien tolérer le bruit/le silence/les enfants/l'inconfort/la faim pendant vingt minutes.

- Éteignez votre traitement de texte

Word, Google Docs et OpenOffice.org sont bardés d'une panoplie déconcertante de paramètres de mise en forme et de complétion automatique avec lesquelles vous pouvez passer votre temps à faire mumuse. Laissez tomber. Tout ça, c'est de la distraction, et ce qu'il faut absolument éviter, c'est que votre outil essaie de deviner ce que vous avez en tête, *corrige* votre orthographe, ou critique la construction de votre phrase, etc. Les programmeurs qui ont conçu votre traitement de texte passent leur journée à taper, tous les jours, et ils ont les moyens d'acheter ou de se procurer n'importe quel outil imaginable servant à entrer du texte dans un ordinateur. Et pourtant ils n'utilisent pas Word pour créer leur logiciel. Il se servent d'un éditeur de texte, comme vi, Emacs, TextPad, BBEdit, Gedit, et bien d'autres encore. Il s'agit là des outils les plus puissants, vénérables et fiables de l'histoire du logiciel (car ils sont au cœur de tous les autres logiciels), et ils ne comportent quasi aucune fonctionnalité susceptible de vous distraire ; en revanche, ils possèdent des fonctions chercher/remplacer très puissantes. Le plus gros avantage, c'est qu'un modeste fichier .txt peut être lu par presque toutes les applications présentes sur votre ordinateur, ou collé directement dans un courriel, sans risque de transmettre un virus.

- Les outils de communication instantanée : à proscrire  
Ce qui nuit le plus à la concentration, c'est la présence sur votre ordinateur d'un écosystème d'applications intrusives : messagerie instantanée, alertes e-mail, alertes RSS, appels Skype, etc. Toute application exigeant que vous attendiez une réponse, même inconsciemment, accapare votre attention. Tout ce qui surgit sur votre écran pour vous annoncer un fait nouveau l'accapare aussi. Plus vous habituerez vos proches et amis à préférer les courriels, les forums et les technologies similaires qui vous permettent de choisir la plage de temps à consacrer à vos conversations au lieu d'exiger votre attention *immédiatement*, plus vous réussirez à vous ménager vos vingt minutes. En cas de besoin, vous pouvez prévoir une conversation, par VoIP, texte ou vidéo, mais laisser votre messagerie instantanée allumée revient à vous mettre au travail avec sur votre bureau un panneau géant DÉCONCENTREZ-MOI, du genre qui brille au point d'être visible du monde entier.

Je ne prétends pas être l'inventeur de ces techniques, mais grâce à elles je peux profiter pleinement du XXIème siècle.

## Notes

[1] Crédit photo : [Joi](#) (Creative Commons By)